

Les divorces dans l'immigration : une perspective transnationale.



MICHÈLE VATZ LAAROUSSI, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
MAGNININ KONÉ, RIFE
ESTELLE BERNIER, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Objectifs



- **Réfléchir sur les divorces des immigrants au Québec: quand, comment et pourquoi les immigrants divorcent-ils? Avec quels effets?**
- **Montrer l'importance d'aborder ces divorces dans une perspective transnationale.**

Deux recherches et des actions en appui



- Recherche préliminaire menée dans le cadre de l'ARUC (2012): Revue de littérature. 6 entrevues semi directives, 3 avec personnes divorcées, 3 avec personnes en couple.
- Recherche CRSH (2012-2016): Revue de littérature. 17 entrevues avec des personnes clés des organismes ethniques, multi-ethniques, religieux et des communautés. 3 groupes focus avec des intervenants de divers organismes et institutions dont des avocats. À venir: 45 entrevues avec un adulte divorcé et avec un enfant de sa famille de plus de 15 ans.
- Actions de RIFE avec les familles immigrantes: forums, CauseRIFEs

Familles immigrantes lors de rencontres de RIFE



Tenir compte...

Changements culturels sociaux et juridiques dans les pays d'origine



- Entrée des femmes sur le marché du travail
- Transformation des rapports et des rôles hommes-femmes.
- **Changements des cadres juridico-légaux dans les pays d'origine: exemple du Maroc.**
- On ne peut plus marier des filles mineures de moins de 18 ans sans leur autorisation devant le juge.
- Les mères mariées à des non marocains peuvent transmettre la nationalité marocaine.
- Transformation de la loi sur les divorces: les femmes peuvent le demander selon divers motifs et on peut divorcer par consentement mutuel. On fixe lors du divorce les pensions alimentaires.
- Actuellement baisse ou stagnation des divorces officiels au Maroc du fait de la reconnaissance des droits des femmes.

Autre exemple des changements dans les pays d'origine: en Serbie



- Selon les données du Bureau national des statistiques, le nombre de divorces en Serbie a augmenté dans l'année 2011 de 6,644 à 8251, c'est-à-dire à **24,19%**!
- L'âge moyen au moment du divorce pour les femmes est de **39 et pour les hommes 43**. En 2011, 1.088 hommes et 690 femmes âgés de 55 ans ou plus ont divorcés.
- La durée moyenne du mariage est de 12,7 ans. La majorité (45%) des divorces sont des mariages sans enfants et la plupart des couples divorcent dans les quatre premières années de mariage. Après le divorce, si la famille a des enfants, ils restent à charge dans 79% des cas chez la mère.
- **Les motifs de divorce: transformations du rôle des hommes et des femmes dans la société, la pauvreté et les crises sociales, économiques et politiques.**

Cadre juridico-légal des divorces au Québec et dans les pays d'origine



- Importance des lois sur l'immigration (le parrainage et le regroupement familial par exemple), des lois sur le mariage et le divorce.
- **Pour divorcer au Québec (rencontres avec avocats):**
- Vérifier l'admissibilité à l'aide juridique
- Confirmer la validité du mariage (régime matrimonial)
- Effectuer la demande de divorce (Requête introductive d'instance)
- Informations sur le couple (régime matrimonial, motif de divorce, etc.)
- Patrimoine familial
- Pension alimentaire
- Garde des enfants
- Faire reconnaître le divorce dans l'autre pays

Obstacles rencontrés au niveau légal au Québec



- C'est la personne qui demande la pension alimentaire qui doit prouver le revenu de l'autre (difficile lorsqu'il travaille au noir)
- Le conjoint peut se trouver à l'extérieur du pays lors de la demande de divorce (pas d'adresse connue, procédure par courriel...)
- L'obtention de documents officiels n'est plus un obstacle (affidavit)
- Traduction des documents et frais y étant reliés
- Obligation de faire les procédures en pension alimentaire pour conserver l'aide financière de dernier recours
- Le couple ne s'entend pas sur l'endroit où le divorce sera officialisé (conditions différentes)
- L'engagement prescrit par l'entente de parrainage cause beaucoup d'inquiétudes chez le garant (menaces de quitter et de recourir au Programme d'aide sociale)
- Peur de l'enlèvement des enfants (ententes conventions internationales)

Points saillants sur le plan juridico-légal



- Les réseaux transnationaux ont une grande influence: contrôle, médiation, support à la décision, désaccord, support après le divorce
- La famille joue un rôle important lors de conflits conjugaux. Ainsi, le fait d'habiter loin de sa famille peut avoir des conséquences sur le couple.
- Certains couples de groupes ethniques spécifiques vont rarement au bout des démarches de divorce. Les problèmes conjugaux se règlent au sein de la communauté.
- Certaines personnes font appel à des conseillers religieux qui vont souvent les accompagner pour éviter le divorce.
- Peu de couples semblent aller vers la médiation officielle (chiffres à venir)
- Méconnaissance des processus officiels de divorce au Québec: conséquences financières du divorce. Régime matrimonial qui s'applique au Québec. Loi du Québec qui va s'appliquer ou loi du pays du mariage. Même chose pour la garde des enfants.
- La peur de l'enlèvement d'enfants (surtout pour les femmes)
- La honte familiale face au divorce (surtout pour les femmes)
- Malaise à revendiquer des droits (surtout les femmes).
- Provenant de culture de solidarité plus que de culture du droit.

Les problèmes rencontrés durant la trajectoire de migration: les hommes et les femmes



- La violence conjugale avant le départ du pays d'origine.
- Les violences de toutes formes: violences systémiques et symboliques
- La trajectoire de migration : Changements de rôle en lien avec les attentes sociales . Partage des tâches . Intégration asymétrique de l'homme et de la femme. Problèmes structurels.
- Les difficultés chez les hommes à trouver un emploi. Le déclassement professionnel.
- La gestion de l'argent: transformations et moins d'argent
- L'espace : les gens arrivent ici et habitent dans des petits appartements. Beaucoup de proximité.
- L'isolement social, les hommes sont plus isolés encore que les femmes
- Les problèmes de communication dans le couple
- Les conflits en lien avec l'éducation des enfants
- Choc dû à un décalage entre la perception du Canada avant l'immigration et après l'immigration.
- Les objectifs du mariage influencent le divorce.
- L'éloignement de la famille élargie et le manque de soutien
- Vulnérabilité des hommes et des femmes

L'augmentation du stress



- « J'ai eu mon premier enfant là-bas au Mali et puis j'ai eu mon deuxième ici. J'ai vu toute une différence. L'aide que j'avais là-bas, je ne l'avais plus donc, ça amène beaucoup de stress au niveau de la famille et aussi comment gérer l'arrivée d'un enfant, entre mon mari et moi, entre mon mari et moi tout seuls. »

Facteurs dissuasifs au divorce



- **Le parrainage: peur d'être renvoyé au pays, peur de perdre la garde des enfants**
- **La religion est un facteur dissuasif à la séparation parmi d'autres**
- **L'importance de la perception de la famille élargie et de la communauté**
- **La tradition, la culture**

Facteurs de protection du couple immigrant



- **Bonne communication**
- **Entraide**
- **Accès à des services de soutien psychologique, social et juridique de qualité**
- **Des activités « extra-familiales » (soccer, gym, études)**
- **Réseau d'amis**
- **Liens familiaux transnationaux: support matériel et émotionnel**
- **La satisfaction conjugale à long terme protège les couples durant le trajet migratoire et après l'installation.**

Les services et les ressources



- Les immigrants interviewés ont fait état du rôle important des intervenants psycho-sociaux et des organismes communautaires dans le soutien individuel, au couple ou aux enfants issus de l'immigration.
- Toutefois, trois problèmes majeurs ont empêché la plupart des interviewés d'avoir accès à ces services: **la méconnaissance des services, leur manque de disponibilité et le manque de sensibilisation des intervenants aux différences culturelles.**
- « On y va [à un organisme communautaire] et on fait un commentaire en cherchant de l'aide, non pas pour se séparer, mais pour qu'on nous aide à trouver une solution sans payer, car on n'avait pas d'aide professionnelle. Mais je ne sais pas si c'est pour leur structure ici, leur culture, mais ils pensent tout de suite à la séparation, des avocats, "faites le processus" »
- (Femme séparée)

Les barrières à l'utilisation des services



- Les services de thérapie conjugale sont dispendieux et ne sont pas disponibles.
- Difficulté à offrir des services de prévention .
- Question de la langue dans l'adaptation des services
- Peu d'organismes spécialisés, renvoi vers les CLSC: peu d'expertise
- Les organismes ne donnent pas toujours la bonne information
- Les organismes ethniques embauchent souvent des personnes de la même origine ethnique. Certaines personnes peuvent être réticentes à aller consulter ces services parce qu'elles craignent que leur communauté soit mise au courant par exemple de leur démarche de divorce.
- Peu de services pour les hommes
- Méfiance vis-à-vis des intervenants qui peuvent avoir une influence sur la décision de divorcer.
- Certains préjugés ou stéréotypes sur les couples immigrants portés par les intervenants.

Conclusion sur la nécessité d'une perspective transnationale



- Changements culturels et sociaux dans les pays d'origine
- Transformations culturelles dans l'immigration et impacts sur les pays d'origine
- Cadre juridico-légal des divorces au Québec et dans les pays d'origine
- Le support et-ou la pression des réseaux transnationaux avant le divorce, pendant et après.
- La trajectoire migratoire et les éléments influençant le divorce au pays d'origine et au Québec
- Les retours au pays d'origine d'un des membres du couple divorcé et la garde des enfants

Cadre juridico-légal

Immigration

Réseaux

Séparation/divorce

Projet

Trajectoire

Impacts psychosociaux

Ressources

3 références

Projet du couple

- Pays d'origine
- Société d'accueil
- Groupe d'immigrants



